

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 17/11/2023 Date de révision: 17/11/2023 Remplace la version de: 30/01/2109 Version: 8.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange Nom commercial A412

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle Utilisation de la substance/mélange : Produit pour le tannage

Titre	Descripteurs d'utilisation
Utilisations dans les revêtements	SU5, SU22, PC9a, PC21, PC23, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19, ERC2, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC8a, ERC8d, ESVOC SPERC 8.3b.v1

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir rubrique 16

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DERYPOL. S.A HQ: Manufacturing: C/Plató, n 6, Entlo, 5 C/Cal Gabatx, s/n

08021 Barcelona (Spain) 08520 Les Franqueses del Vallès (Spain)

Tel. +34 93 238 9090 Tel. +34 93 8496188 regulatory@derypol.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188

9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP) Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Conseils de prudence (CLP)

: P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Remarques

: Polymère de monomères acryliques en émulsion aqueuse

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dodécylbenzène sulfonate de sodium	N° CAS: 25155-30-0 N° CE: 246-680-4 N° REACH: 01-2120088038- 51	1 – 3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Acrylate de méthyle substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (ES)	N° CAS: 96-33-3 N° CE: 202-500-6 N° Index: 607-034-00-0 N° REACH: 01-2119459302- 44	< 0,1	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Se montrer prudent; il peut y avoir des fuites de produit. Consulter la fiche de données de sécurité au préalable et agir en conséquence.

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

 Essayer d'éliminer la plus grande quantité de produit avec du papier absorbant, puis rincer à grande eau. En cas d'irritation, et si les symptômes persistent, consulter un médecin.
 Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire

: Laver rapidement et avec précaution, avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Bouger le globe oculaire en écartant bien les paupières. Consulter un médecin. Le lieu de travail doit obligatoirement disposer de douches oculaires (rince œil) d'urgence.

Premiers soins après ingestion

: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après inhalation
Symptômes/effets après contact avec la peau

: Aucun effet n'est prévu.: Aucun effet n'est prévu.

#### Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Symptômes/effets après contact oculaire : Les symptômes peuvent être les suivants : sensation de brûlure, rougeurs, larmoiements.

Provoque une irritation des veux

Symptômes/effets après ingestion Gênes gastro-intestinales. L'ingestion répétée du produit est considérée comme une voie

: Voies d'exposition possibles: peau et yeux.

d'exposition très improbable si le travail est effectué dans des conditions de santé et

d'hygiènes adéquates.

Symptômes/effets après administration

Symptômes chroniques : Aucun connu.

intraveineuse

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. N'importe quel ingrédient en grande proportion selon le critère établi dans le Règlement 1272/2008 est mentionné dans le paragraphe 3.2 de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin de toute urgence.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, eau pulvérisée, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2), mousse. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Des gaz dangereux peuvent se dégager, principalement : oxydes de carbone (COx) et d'azote (NOx).

## 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie

Protection en cas d'incendie

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Restreindre l'accès à la zone de façon appropriée jusqu'à l'achèvement des opérations de

nettoyage. Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Stopper ou réduire les fuites, à condition que cette opération ne présente aucun danger. Dans la mesure du possible, aérer la zone où s'est produit la fuite. Confier les tâches de nettoyage à du personnel qualifié. Ne pas toucher le matériel qui s'est répandu. Disposer

d'un équipement d'urgence à portée de main (en cas d'incendie, fuite, etc.).

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux en portant des lunettes de protection et des gants.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des égouts. En cas de contamination, signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. En cas de fuite de petite

> dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

17/11/2023 (Date de révision) FR (français) 3/16

#### Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

La section 8 contient des informations relatives aux équipements de protection individuelle les plus appropriés. La section 13 contient des informations relatives à la gestion des déchets.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Il est recommandé de manipuler le produit dans une zone bien aérée, de disposer d'une douche et d'une douche oculaire (rince œil) d'urgence à proximité, et de disposer de matériel absorbant à utiliser en cas de fuite.

Température de manipulation

Mesures d'hygiène

: 10 - 30 °C

: Appliquer les normes habituelles de bonnes pratiques et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Stocker le produit dans un endroit frais et aéré. Bien fermer les récipients et les conserver à l'abri du soleil et à l'écart des sources de chaleur et des substances incompatibles. Si l'emballage est ouvert, ou après des périodes de stockage prolongées, on peut observer une diminution du pH. Ceci ne pose aucun problème de qualité du produit. Vous pouvez récupérer le pH initial ajoutant encore un peu d'ammoniaque sous agitation.

Conditions de stockage

Matières incompatibles

: Éviter les températures extrêmes (inférieures à « Température minimale » et supérieures à « Température maximale »). Conserver dans un récipient bien fermé, à l'abri, en respectant le rang de températures établi (voir « Rang de température recommandé »).

: Agents oxydants forts. Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs

forts.

Température de stockage

: 0 - 40 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Une ventilation générale est recommandée. Garantir une bonne aération en cas de manipulation du produit dans un espace confiné.

#### Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un tablier ou une combinaison imperméable, en fonction de la durée de la manipulation et des risques de contact avec le produit ou de l'exposition aux dissolutions

#### Protection des mains:

Porter des gants en latex ou en caoutchouc naturel

#### Autres protecteurs de la peau

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc)

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Inutile en conditions normales d'utilisation et avec une bonne ventilation générale

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter les fuites et les filtrations dans le sol. Éviter la contamination des cours d'eau et le déversement du produit dans les réseaux d'égouts.

### **Autres informations:**

Température de décomposition

Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rince œil) dans la zone de manipulation du produit. Se laver les mains et n'importe quelle zone du corps exposées au produit avant de boire, manger, aller aux toilettes et à la fin de la journée de travail. Les travailleurs doivent être conscients de leur exposition aux produits utilisés sur leur lieu de travail, et ils doivent agir de forme responsable, pour éviter de contaminer d'autres zones. Ils doivent essayer d'adopter de bonnes habitudes en matière d'hygiène et consulter le responsable de l'entreprise en cas de doute ou pour se faire aider.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Pas disponible

Apparence : Liquide translucide bleuté. Liquide transparent verdâtre.

: Pas disponible

Odeur : Odeur neutre. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion < 0 °C : Pas disponible Point de congélation Point d'ébullition : > 100 °C Inflammabilité Pas disponible Limites d'explosivité : Pas disponible Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Pas disponible Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Pas disponible Point d'éclair : Pas disponible Température d'auto-inflammation : Pas disponible

pH : 8 – 9
Viscosité, cinématique : Pas disponible
Viscosité, dynamique : < 100 cP

Solubilité : Soluble dans toutes les proportions.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible

#### Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

: Pas disponible Pression de vapeur Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible Masse volumique Pas disponible Densité relative Pas disponible Densité relative de vapeur à 20 °C Pas disponible Non applicable Taille d'une particule Distribution granulométrique Non applicable Forme de particule Non applicable Ratio d'aspect d'une particule Non applicable État d'agrégation des particules Non applicable État d'agglomération des particules : Non applicable : Non applicable Surface spécifique d'une particule Empoussiérage des particules : Non applicable

#### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit ne possède pas une réactivité dangereuse au-delà de ce qui est indiqué dans le paragraphe 10.5. Néanmoins, il peut exister un risque de contamination avec l'eau du produit pendant les opérations de manipulation et d'utilisation. L'eau, ou le produit de base aqueuse dissoudra partiellement et défectueusement le produit et peut le rendre difficile à utiliser dans l'application (formation de gels, obturation des tuyaux et pompes, etc.). Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'existe aucun risque de polymérisation, d'explosion ou d'inflammation au contact de l'air, même à des températures élevées (< 100 oC) ou en présence de sources d'ignition.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune pour des raisons de sécurité. Suivre les recommandations indiquées dans le paragraphe 7 pour conserver les caractéristiques originelles du produit.

#### 10.5. Matières incompatibles

Les oxydants forts peuvent provoquer des réactions exothermiques. Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits susceptibles de présenter une décomposition thermique (en cas d'incendie) sont indiqués dans le paragraphe 5.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale): Non classéToxicité aiguë (cutanée): Non classéToxicité aiguë (Inhalation): Non classé

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Acrylate de méthyle (96-33-3)	
DL50 orale rat	768 mg/kg
DL50 cutanée rat	1250 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	3 mg/l
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 8 – 9
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 8 – 9
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Aucune donnée disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité	: Aucune donnée disponible.
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Aucune donnée disponible.
Acrylate de méthyle (96-33-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Aucune donnée disponible.
Danger par aspiration	: Aucun danger pour la respiration n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Aucune donnée disponible

#### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles Autres informations

- : Aucun symptôme n'est prévu si le produit est manipulé correctement, Aucun effet d'aucune sorte dérivé de l'exposition au produit n'est connu.
- : D'après notre expérience et d'après l'information dont nous disposons, le produit ne présente aucun danger pour la santé s'il est manipulé correctement, en respectant les recommandations fournies.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

: Aucune donnée disponible.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Aucune donnée disponible.

(chronique)

Acrylate de méthyle (96-33-3)	
CL50 - Poisson [1] 10 – 100 mg/l	
CE50 - Crustacés [1]	10 – 100 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	10 – 100 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

A412	
Persistance et dégradabilité	Il n'est pas prévu que ce polymère soit facilement biodégradable.

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

A412	
	Le polymère possède un poids moléculaire, et par conséquent il ne pourra pas imprégner les membranes cellulaires. Aucune bioaccumulation n'est prévue.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

A412	
Ecologie - sol Information non disponible.	
Acrylate de méthyle (96-33-3)	
Tension superficielle	0,02423 N/m

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Aucune donnée disponible

#### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Rien à mentionner.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Si le produit doit être traité comme un déchet, l'utilisateur final devra le faire conformément aux réglementations européennes, nationales et locales applicables. Pour son élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des centres de gestion agréés. Les récipients avec des restes de produit ne doivent pas être nettoyés à l'eau; cela risque de provoquer la dissolution non adéquate du produit et d'augmenter la quantité de déchet à éliminer. Utiliser au maximum le contenu du récipient et traiter le contenant usagé conformément à ce qui est indiqué dans le paragraphe 13.1. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Indications complémentaires

: Appliquer les mêmes précautions pendant la manipulation du déchet que celles recommandées dans les paragraphes 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Consulter la section 2 de cette fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

## 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

 N° ONU (ADR)
 : Non applicable

 N° ONU (IMDG)
 : Non applicable

 N° ONU (IATA)
 : Non applicable

 N° ONU (ADN)
 : Non applicable

 N° ONU (RID)
 : Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

#### Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### **Transport maritime**

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

## Transport par voie fluviale

Non applicable

#### **Transport ferroviaire**

Non applicable

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le produit doit être considéré comme un mélange. Compte tenu de son classement, il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation de sa sécurité chimique.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

ndications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) - remarque	Ajouté	
	Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) - remarque	Ajouté	
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - remarque	Ajouté	
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - remarque	Ajouté	
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée - remarque	Ajouté	
	Toxicité pour la reproduction - remarque	Ajouté	
	Mutagénicité sur les cellules germinales - remarque	Ajouté	
	Mutagénicité sur les cellules germinales - remarque	Ajouté	
	Danger par aspiration - remarque	Ajouté	
	Format FDS UE	Ajouté	
	CSR applicable	Ajouté	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
4.2	Symptômes/effets après administration intraveineuse	Ajouté	
6.1	Procédures d'urgence	Modifié	
7.2	Matières incompatibles	Ajouté	
12.4	Ecologie - sol	Ajouté	
12.6	Autres effets néfastes	Ajouté	
15	Référence réglementaire	Ajouté	Catégorie ABM
16	Autres informations	Ajouté	
	Scénarios d'exposition	Ajouté	

Autres informations

: La dernière version de la fiche de données de sécurité de ce produit peut être obtenue par le lien https://www.derypol.com/en/technical-documentation/.

Texte intégral des phrases H et EUH	
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet des descripteurs d'utilisation	
ERC2 Formulation en mélange	
ERC4	Utilisation d'auxiliaires technologiques non réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou sur l'article)
ERC5	Use at industrial site leading to inclusion into/onto article

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Texte complet des descripteurs d'utilisation			
ERC6a	Use of intermediate		
ERC6b	Utilisation d'auxiliaires technologiques réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou sur l'article)		
ERC8a	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques non réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'intérieur)		
ERC8d	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques non réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'extérieur)		
ESVOC SPERC 8.3b.v1	Uses in Coatings: Professional (SU22)		
PC21	Substances chimiques de laboratoire		
PC23	Leather treatment products		
PC9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants		
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau		
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage		
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire		
PROC19	Activités manuelles impliquant un contact avec les mains		
PROC4	Production chimique où il existe une possibilité d'exposition		
PROC5	Mélange ou mixage dans les procédés discontinus		
PROC8a	Transfert de substance ou de mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées		
PROC8b	Transfert de substance ou de mélange (chargement et déchargement) dans des installations spécialisées		
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)		
SU5	Fabrication de textiles, cuir, fourrure		

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]			
	Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité valable pour les régions

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

: FR

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

## Annexe à la fiche de données de sécurité

Utilisations identifiées	N° du SE	Titre court	Page
Usages professionnels dans les revêtements	1		14

## Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

## 1. Industrielle, Professionnelle, Formulation; Usages professionnels dans les revêtements

#### 1.1. Rubrique des titres

#### Usages professionnels dans les revêtements

Type de SE: Travailleur Auteur: Regulatory Department Version: 1.0 Code SE de la Société: Serie A

Date de révision: 07/03/2023 Date d'émission: 07/03/2023

Environnement		Descripteurs d'utilisation
Serie A	·	ERC2, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC8a, ERC8b

Travailleur		Descripteurs d'utilisation
Serie A	Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs	PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15, PC9a, PC21, PC23

Processus, tâches, activités pris en compte	Covers the use of surface coatings and binders within closed or contained systems, including incidental exposures during material transfers and filling operations
	Covers the use in coatings (paints, inks, adhesives, etc) within closed or contained systems including incidental exposures during use (including materials receipt, storage,
	preparation and transfer from bulk and semi-bulk, application activities and film formation) and equipment cleaning, maintenance and associated laboratory activities

#### 1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

### 1.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC2, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC8a, ERC8b)

ERC2	Formulation en mélange	
ERC4	Utilisation d'auxiliaires technologiques non réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou sur l'article)	
ERC5	Use at industrial site leading to inclusion into/onto article	
ERC6a	Use of intermediate	
ERC6b	Utilisation d'auxiliaires technologiques réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou sur l'article)	
ERC8a	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques non réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'intérieur)	
ERC8b	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'intérieur)	

## Conditions et mesures techniques et organisationnelles Mesures techniques Traitement sur place des eaux usées avant leur rejet dans les égouts ou les cours d'eau publics. Épuration des émissions gazeuses au moyen d'une tour de (bonne pratique). Les déchets sont recyclés ou gérés conformément à la législation. Prévenir les rejets dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires. Ne pas appliquer les boues industrielles sur les sols naturels.

## Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Conditions et mesures relatives au traitement des déchets (y compris déchets des articles)		
Méthodes de dépôt	Éliminer les récipients contenant des restes de produit conformément à ce qui est indique dans le paragraphe 13.1.	
External recovery and recycling of waste should comply with applicable local and/or national regulations		

# 1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15, PC9a, PC21, PC23)

PROC8a	Transfert de substance ou de mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées	
PROC8b	Transfert de substance ou de mélange (chargement et déchargement) dans des installations spécialisées	
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau	
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage	
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	
PC9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants	
PC21	Substances chimiques de laboratoire	
PC23	Leather treatment products	

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition		
Variable entre ml (échantillonnage) et mètres cubes (transferts).		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures	≤ 5 jours/semaine	

Mesures techniques	Les équipements de travail doivent être en bon état		
	de fonctionnement et doivent être correctement		
	entretenus Nettoyez immédiatement les		
	déversements. L'ordre et la propreté doivent être		
	maintenus sur le lieu de travail. L'utilisation de		
	systèmes fermés/automatiques pour la manipulation		
	du produit est recommandée, ainsi que la couverture		
	des conteneurs ouverts (par exemple au moyen		
	d'écrans). Il est recommandé de remplir les		
	conteneurs avec des systèmes de dosage		
	automatique. Il est recommandé de nettoyer		
	l'équipement et les lignes avant la déconnexion et/ou		
	la maintenance.		

## Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Conditions et mesures techniques et organisationnelles			
Mesures d'organisation	Les travailleurs doivent être formés pour (a) ne pas effectuer de travaux non protégés,(b9) connaître les dangers du produit,(c) se conformer aux procédures de sécurité fournies par l'exploitant de l'établissement utilisateur. Le propriétaire de l'installation doit s'assurer que l'EPI requis est disponible et utilisé conformément aux instructions d'utilisation et aux procédures de travail établies. Contrôler régulièrement les niveaux d'exposition, les conditions d'utilisation et la mise en œuvre effective des mesures de gestion des risques (RMM). Si les concentrations dépassent les limites, les RMM et les conditions d'utilisation doivent être immédiatement revues afin de réduire l'exposition. Le rejet dans l'environnement doit être évité. Nettoyez immédiatement les déversements		

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé		
Protection de la peau et du corps	Eviter le contact avec la peau. Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc)	
Protection des mains	Porter des gants en latex ou en caoutchouc naturel	
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux	
Mesures générales de protection et d'hygiène	Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier	

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement	

## 1.3. Estimation de l'exposition et référence de la source

1.3.1. Rejet et exposition environnementaux Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC2, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC8a, ERC8b)

Pas d'information disponible

1.3.2. Exposition du travailleur Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15, PC9a, PC21, PC23)

Pas d'information disponible

## 1.4. Guide pour l'utilisateur en aval (DU) pour déterminer s'il travaille dans les limites fixées par le scénario

#### 1.4.1. Environnement

Aucune donnée disponible

#### 1.4.2. Santé

Aucune donnée disponible